



L'actualité du CIG au conseil d'administration du 22 septembre 2020

#17 - Octobre 2020



✓ JACQUES ALAIN BÉNISTI, *Président du CIG, Maire de Villiers-sur-Marne, député honoraire*

**Je tiens à vous remercier chaleureusement de votre présence aujourd'hui, à la dernière séance du mandat.**

## LA SANTÉ ET ACTION SOCIALE

L'ensemble des professionnels de la direction (médecins, infirmières, assistantes sociales et assistants sociaux, etc.) exercent de nouveau leurs missions sur le terrain depuis le mois de juin, après avoir accompagné au mieux les collectivités de notre territoire pendant toute la durée du confinement.

Les animations de réseau conduites par la DSAS s'adaptent cependant aux conditions inédites de la crise sanitaire. Ainsi, les Jeudis de la prévention et les temps collectifs de travail en réseau de collectivités ont désormais lieu sous forme de visioconférence.

Pour mieux appréhender l'impact de la crise sanitaire, une enquête Flash a été initiée par le service de médecine préventive et le service études de la direction de l'emploi. Les premiers résultats devraient être présentés au CA de janvier.

Par ailleurs, le déploiement du contrat-cadre en matière de prévoyance se poursuit avec Territoria Mutuelle. Le CIG a accompagné la communication et nous constatons une hausse des adhésions individuelles depuis quelques semaines (à ce jour, plus de 20 000 agents ont souscrit à ce contrat).

Enfin, l'actualité de la direction santé et action sociale est marquée par le non-renouvellement de la convention liant le FIPHP et le CIG. Les financements proposés n'étaient en effet pas à la hauteur de l'engagement du CIG et du service CIME (Conseil, Insertion et Maintien dans l'Emploi) auprès des employeurs de la petite couronne. Une nouvelle convention est donc soumise à votre approbation à l'occasion de ce conseil d'administration.

## LES INSTANCES PARITAIRES

**Trois sujets ont marqué la rentrée de septembre.**

→ Les séances des instances paritaires, en formation ordinaire, les CCP et les CAP ont repris courant septembre. D'autres réunions sont d'ores et déjà programmées en octobre (1 pour les CCP et 6 pour les CAP).

2 réunions du comité technique placé auprès du CIG sont programmées en septembre.

En formation disciplinaire, 7 séances des conseils de discipline sont prévues en septembre et en octobre.

Par ailleurs, le service de la promotion interne finalise l'instruction de 1 363 dossiers de fonctionnaires proposés à la promotion interne des agents de maîtrise (pour la CAP du 13 octobre).

Enfin, la CAP de la catégorie B de décembre examinera les 500 dossiers reçus pour la promotion interne de rédacteur et la cinquantaine de dossiers pour la promotion interne de chef de service de police municipale.

→ Concernant le renouvellement des membres du collège « em-ployeurs » au sein des instances paritaires placées auprès du CIG de la petite couronne, nous aurons à désigner,



aujourd'hui, de nouveaux membres dont certaines candidatures sont arrivées in extremis pour ce conseil.

→ Concernant l'élaboration des lignes directrices de gestion en matière de promotion interne (LDG-PI), rappelons que l'objectif est de départager de manière objective les candidats à inscrire sur les listes d'aptitude afin d'éviter tout risque de contentieux.

**Lancée fin 2019, la démarche a reposé sur un travail d'enquête et d'échanges avec les partenaires associés :**

- Les membres des CAP (employeurs et représentants du personnel),
- Les DRH des collectivités et établissements,
- Les organisations syndicales signataires du protocole d'accord,
- Les experts du CIG.

**Il en est ressorti que les critères actuels de la promotion interne étaient pertinents, mais qu'il convenait notamment de les ajuster afin de les simplifier et de clarifier leur contenu.**

**Six LDG-PI ont été identifiées :**

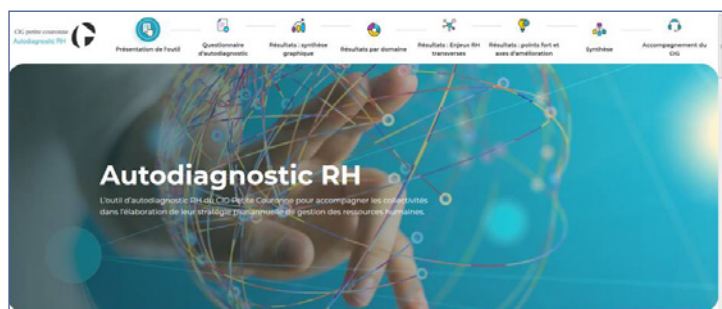
- La LDG « valeur professionnelle »,
- La LDG « fonctions exercées »,
- La LDG « ancienneté »,
- La LDG « concours et examens professionnels »,
- La LDG « formations professionnelles »,
- La LDG « diplôme ».

C'est le 29 septembre que le projet d'élaboration de ces futures LDG-PI a été soumis à l'avis du comité technique placé auprès du CIG, comme la loi le prévoit.

Il est ensuite communiqué aux collectivités et établissements publics affiliés qui disposeront alors d'un délai de 2 mois (du 1<sup>er</sup> octobre au 30 novembre 2020) pour transmettre au CIG avis ou observations de leurs propres comités techniques.

Un film pédagogique sur les LDG-PI réalisé par le CIG pourra être présenté aux CT locaux.

Ce n'est qu'à l'issue de cette consultation que j'arrêterai, définitivement, les LDG-PI qui seront appliquées au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Par ailleurs, je vous informe que le CIG propose un outil en ligne d'autodiagnostic RH. Cette application doit permettre aux DRH d'établir leur stratégie pluriannuelle de gestion des ressources humaines applicable le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Cet outil doit aider les employeurs locaux à formaliser, structurer, planifier et encadrer leur action en matière de politique RH de façon cohérente et lisible et de les présenter au CT.



## LES CONCOURS ET LES EXAMENS PROFESSIONNELS

L'activité de la direction des concours a été fortement perturbée par la crise sanitaire.

Les centres de gestion, sous l'égide de la FNCDG, ont en effet pris la décision d'annuler ou de reporter la plupart des concours et examens professionnels prévus au premier semestre.

Les calendriers du second semestre 2020 et de l'année 2021, qui intègrent désormais les opérations reportées, ont été complètement remaniés.

**Deux épreuves ont été organisées depuis la rentrée de septembre dans le strict respect des prescriptions du protocole sanitaire élaboré par la commission recrutement de l'ANDCDG :**

- Les épreuves écrites des concours d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe,
- L'épreuve orale de la session 2020 du concours d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>e</sup> classe (pour les 924 candidats qui n'avaient pu les passer avant le confinement).

**Par ailleurs, 2 autres épreuves sont planifiées :**

- Les épreuves écrites de la session 2020 des examens de rédacteur principal de 2<sup>e</sup> classe,
- L'épreuve écrite du concours d'assistant socio-éducatif.

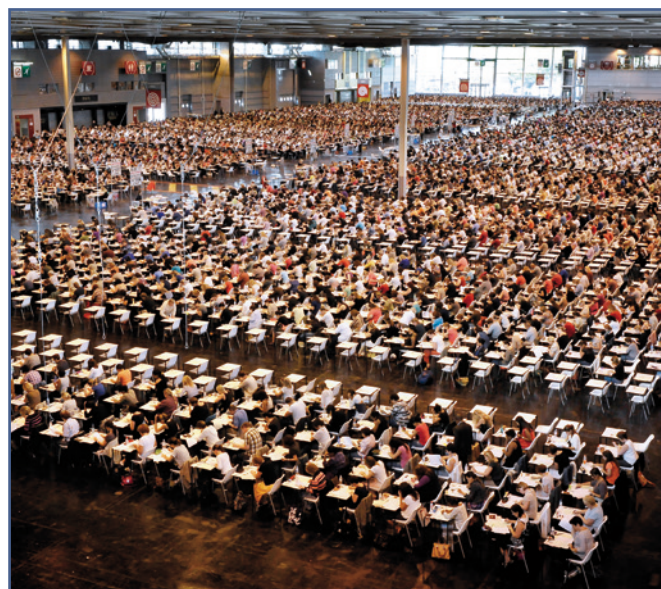
**En outre, 3 opérations d'envergure, organisées en 2020 par le CIG de la Petite Couronne, ont fait l'objet d'un report en 2021 :**

- Le concours de gardien-brigadier de police municipale (2 222 inscrits),
- Les concours de technicien et technicien principal de 2<sup>e</sup> classe (4 849 inscrits).

L'année 2021, au cours de laquelle le CIG assurera également l'organisation des concours de rédacteur territorial (environ 10 000 inscrits), sera donc particulièrement chargée.

Notons qu'afin de faire face à la crise sanitaire, l'étude de l'admissibilité des candidats à l'examen professionnel de bibliothécaire principal a été organisée en visioconférence courant juin et que les délibérations du jury ont également eu lieu à distance.

Enfin, les épreuves pratiques reprennent à compter du 9 septembre, mais il est vraisemblable que le calendrier d'organisation déborde sur janvier, voire février 2021 pour les 5 options de la spécialité « bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers », habituellement programmées au CFA de Saint-Denis.



## L'EMPLOI

L'actualité de l'emploi porte sur le thème de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, déclarée grande cause nationale du quinquennat.

**Dans la continuité d'une première étude établie au 31 décembre 2017, le CIG a réalisé une étude d'envergure nationale à partir des données des rapports sur l'état des collectivités territoriales. Il en ressort notamment que :**

- Le taux de féminisation dans la FPT est de 61 %, alors qu'il est de 56 % dans la FPE et de 78 % dans la FPH,

- Les femmes sont sous-représentées sur emploi fonctionnel (seuls 40 % des DGS sont des femmes),
- le salaire brut annuel des femmes est inférieur de près de 19 % à celui des hommes au niveau national.

Cette étude est également disponible sur le site Internet du CIG. Sur simple demande, le CIG met également à la disposition des collectivités qui ont renseigné leur rapport sur l'état de la collectivité une synthèse automatisée de leur rapport de situation comparée.

Enfin, une réflexion est en cours pour proposer aux collectivités une offre d'accompagnement globale en faveur de l'égalité femmes-hommes.



## LA COMMUNICATION



Parmi les travaux menés à bien par la direction de la communication cet été, soulignons la conception d'un film institutionnel qui présente les missions et offres du CIG auprès de ses affiliés.

Il sera présenté cet après-midi lors de l'édition « Politique RH » puis accessible sur Internet.

Par ailleurs, vous trouverez sur table : le bilan de mandature, le bilan d'activité 2019, la fiche portant sur les élections du conseil d'administration du CIG destinée aux électeurs (maires et présidents), le support « dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique », la plaquette « instances consultatives : être acteur du dialogue social ».



## LES SYSTÈMES D'INFORMATION

L'ensemble des agents de la DSI s'est mobilisé pendant la crise sanitaire pour étendre rapidement le télétravail et permettre la continuité de l'activité auprès des collectivités et établissements affiliés :

- Acquisition et distribution d'ordinateurs portables, de casques, de webcams et de smartphones,
  - Création d'une centaine de salles de visio-conférence et installation d'une seconde salle de visio-conférence au CIG,
  - Déploiement d'un logiciel de webinaire et d'un nouveau dispositif de connexions pour les télétravailleurs (en cours).
- Ces actions ont été menées tout en assurant les missions habituelles auprès des directions métiers et en maintenant le système d'information opérationnel.

En 2020, le CIG souhaite continuer d'avancer dans la voie de la transformation numérique, via le projet « Vision SI 2026 », véritable schéma directeur informatique pour les 6 prochaines années qui fera l'objet d'un échange avant ma validation.



Enfin, comme vous le savez tous, le renouvellement du Conseil d'administration est organisé selon le calendrier suivant :  
**Jeudi 15 octobre** : date limite du vote  
**Mardi 3 novembre** : séance d'installation

J'ai été contraint d'organiser les élections selon les modalités classiques de vote par correspondance, car le vote électronique instauré par décret n'a pas été ouvert aux CIG (grande couronne et petite couronne).

## Élections du conseil d'administration du CIG

# LE CALENDRIER DU SCRUTIN



### 3 NOVEMBRE 2020

Séance d'installation des nouveaux élus du conseil d'administration et élection du président et du bureau

### MARS 2021

À la suite des élections départementales, désignation par les conseils départementaux de leur représentant au conseil d'administration du CIG

### 15 OCTOBRE 2020

Midi : clôture du scrutin  
Dépouillement et proclamation des résultats

### 18 SEPTEMBRE 2020

Début d'expédition du matériel de vote aux maires et aux présidents des établissements publics locaux

### 16 SEPTEMBRE 2020

Date limite de dépôt et publicité des listes de candidats (au CIG)

### 14 SEPTEMBRE 2020

Date limite de réclamations relatives aux listes électorales (midi)

### 9 SEPTEMBRE 2020

Publicité des listes électorales

### 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2020

Publication d'un arrêté du président du CIG pour fixer les modalités du scrutin

### 1<sup>ER</sup> JUILLET AU 31 AOÛT 2020

Recensement du nombre de fonctionnaires (en position d'activité, stagiaires et titulaires à temps complet ou non complet) dans les établissements publics locaux